

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 52 chargée de l'examen du Postulat de Mme Thérèse de Meuron et M Matthieu Carrel et M. Louis Dana « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche »

### Présent-e-s

Présidente :	Mme Esperanza Pascuas	Socialiste
Membres :	Mme Sima Dakkus	Les Verts
	Mme Sara Soto	Les Verts
	M. Jean-Marie Chautems	Socialiste
	M. Louis Dana (postulant)	Socialiste
	Mme Gianfranco Gazzola	Socialiste
	Mme Matthieu Carrel (postulant)	Libéral-radical
	M. Antoine Piguet	Libéral-radical
	Mme Alix Aubert	Ensemble à Gauche
	M. Valentin Christe	Libéral-conservateur
	Mme Graziella Schaller	Vert'libéral
	M. Jean-Luc Masson	UDC
Municipalité :	M. Grégoire Junod	Syndic, Culture et développement urbain
Service de la Culture	M. Michael Kinzer Mme Mathéa Léger	Chef de service Assistante administrative
Enfance, jeunesse et quartiers	Mme Estelle Papaux	Secrétaire générale
Service du logement et des gérances	M Olivier Forestier	Chef de service

---

Date 17 mai 2021, 17h00 – 17h30, Hôtel de Ville de Lausanne, salle du Conseil communal

La Présidente remercie Madame Mathéa Léger pour son excellent travail de rédaction des notes de séance.

---

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h.00 donne la parole à **M. Le syndic** pour présenter les membres de l'administration qui l'accompagnent.

M. Le syndic Grégoire Junot, présente les membres de l'administration qui l'accompagnent et qui figurent sur la liste de présence ci-dessus. Elle donne ensuite la parole aux postulants afin qu'il présente leur demande.

Les postulants rappellent en premier lieu, le plaisir qu'ils ont à fréquenter le Théâtre du Vide Poche. Ils expriment l'inquiétude quant à la pérennité du théâtre Vide Poche et à l'état du bâtiment qui l'abrite, dont l'état de dégradation est avancé. Le bâtiment, propriété de la Ville, jouit d'un positionnement au cœur de la vieille ville et le théâtre est l'objet d'un rayonnement culturel important pour Lausanne. En plus d'être également en lien avec le Café de l'Hôtel de Ville.

Un des postulant fait allusion à un article paru dans la presse le weekend précédant la séance, qui traite sur la gestion administrative du Théâtre, en précisant qu'il n'a pas de lien avec le postulat, car celui-ci

# Conseil communal de Lausanne

---

concerne l'investissement pour le maintien du bâtiment et non pas de traiter de l'avenir et de la gestion future du théâtre. Il ajoute que le postulat demande une utilisation mixte de l'immeuble, culturelle et commercial.

Un commissaire relève l'utilisations des locaux du Théâtre du Vide-Poche, par des compagnies théâtrales formées d'amateurs et de professionnelles pour répéter à la semaine, en plus d'être un théâtre davantage basé sur l'animation socio-culturelle.

Une commissaire, ajoute que ce postulat est assez succinct mais qu'il permet de poser d'autres questions, qu'il est important de tenir compte du paysage théâtral dans son ensemble pour y répondre.

La discussion se poursuit au tour des questions des commissaires, concernant l'entretien du bâtiment, le classement patrimonial et les appartements au-dessus du théâtre.

**M. Forestier**, Service du logement et des gérances informe qu'une réfection de la cuisine et de la salle du restaurant ont été réalisées en 2014. Les toitures ont été rénovées en 2016.

L'immeuble tant l'extérieur comme certains éléments de l'intérieur sont classés catégorie 2, cela signifie que toute rénovation nécessite un accord préalable du Canton, avant de procéder à des travaux. Concernant les appartements au-dessus ils ne sont plus habités.

**M. Junod**. Il précise que le classement 2, n'interdit pas un projet de rénovation et des travaux intérieurs mais il insiste sur le fait que les autorisations sont de la compétence du Canton.

Le Conservateur cantonal des monuments et sites a signifié une ouverture de principe pour faire des changements importants. Un avant-projet est actuellement à l'étude afin de procéder à un assainissement global de l'immeuble et d'effectuer d'importantes mises aux normes (incendie, hygiène, accessibilité etc.) mais cela reste conditionné à l'analyse plus approfondie de l'avant-projet qui doit tenir compte de la conservation de certains éléments historiques prépondérants. Des vestiges d'un mur d'enceinte de la Ville pourraient devoir être préservés.

Des précisions sur le projet global en cours, sont demandées à la Municipalité.

**M. Junod** explique qu'un collectif d'artistes souhaite transformer ce lieu pour en faire un théâtre davantage dédié à la scène professionnelle, ouvert aux compagnies locales. Le lieu tel qu'il est actuellement est peu adapté aux exigences scéniques actuelles, ne possédant ni loges ni arrière-scène. Sa jauge, de 50 places, limite la rentabilité pour les représentations de spectacles.

L'idée d'agrandir le théâtre ainsi que de louer une autre partie du bâtiment comme appartements est en étude.

Un tel projet implique des réflexions préalables notamment sur la conservation du patrimoine, sur les enjeux en termes de politique culturelle autant que d'animation socio-culturelle.

**M. Kinzer**, chef du service de la culture, complète l'analyse du cadre dans lequel un tel projet se déroule. Il en profite pour réagir à l'intervention la commissaire qui exprimé par rapport à l'importance de tenir compte du paysage théâtral dans son ensemble.

Le chef de la culture, fait le point sur le paysage scénique lausannois, qui compte près de 140 compagnies professionnelles actives sur Lausanne, avec une grande diversité de formes esthétiques entre théâtre classique, contemporain et arts de la scène.

Cette densité engendre des besoins infrastructurels diversifiés pour les artistes et leurs projets de créations, qui ne peuvent pas être pleinement couverts par les théâtres lausannois.

Les attentes du public doivent également être considérées, la culture amateur ainsi que la pratique artistique sont également de première importance, c'est pourquoi l'ensemble de ces éléments doivent être pris en compte lors d'une étude envisagée ainsi que, le cas échéant sur la gestion future du théâtre.

# Conseil communal de Lausanne

---

Au vu du projet déjà en cours par la Municipalité et des lumières faites sur le sujet, Mme la présidente considère que la commission a les éléments nécessaires pour procéder au vote de ce postulat qui demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une réhabilitation du Théâtre du Vide-Poche et du bâtiment qui l'abrite.

**Résultat du vote :**

La commission se prononce à l'**unanimité** en faveur d'un renvoi du postulat à la Municipalité pour une réhabilitation du Théâtre du Vide Poche et du bâtiment qui l'abrite.

Abstention : 0 Opposition : 0

---

Lausanne, le 08 juin 2021

Le rapporteur/la rapportrice :



Esperanza Pascuas